

Handicap

La Ville d'Arcueil accompagne les Arcueillaises et les Arcueillais en situation de handicap ainsi que les aidant-e-s de personnes handicapées dans leurs démarches et leurs besoins (accès à l'éducation, aux loisirs, au logement, facilitation de leur mobilité notamment par le déploiement de stationnement dédié).

Via la mission handicap, la Ville poursuit sa démarche de **mise en accessibilité** des équipements et espaces publics municipaux. Ce travail se fait en concertation avec les membres de la **Commission communale d'accessibilité** (CCA) engagé-e-s dans des associations de défense des droits des personnes handicapées. La CCA est composée de **21 membres** dont cinq membres du Conseil municipal, cinq représentant-e-s d'associations et onze membres volontaires. Les **associations représentées** sont : Association des Paralysés de France (APF), Union nationale des déficients visuels et aveugles (UNADEV), Vivre, Société d'éducation et d'assistance pour les sourds et les muets de France, Union Nationale des Amis et Familles des Malades Psychiques (UNAFAM).

Ses missions définies par la loi sont les suivantes :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics ainsi que celui des transports
- Recenser l'offre de logement
- Faire des propositions utiles permettant d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Recenser l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Etablir un rapport annuel sur l'état d'accessibilité et le présenter au Conseil municipal

Par ailleurs, favoriser la rencontre et l'échange et faire connaître les **enjeux de l'accessibilité** et de la **non-discrimination** à l'égard des personnes non valides, notamment par l'organisation d'événements dédiés (Alter égaux, journées de sensibilisation autour du handicap...), font partie des priorités de la municipalité.

Contact

Lien utile

[APF France handicap](#) www.apf-francehandicap.org

Document utile

[Charte handicap 2,70 Mo, pdf](#)